

**Nombre de membres****en exercice:** 9**Présents :** 8**Votants:** 8**Séance du mardi 07 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée le 02 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Claire BENTOSELA.

Sont présents: Claire BENTOSELA, François PREVOST, Jacqueline NOIRAUT-LADET, Michel GIVAUDAN, Yves CLEMENT, Myriam SCIUTTI, Karine MASSE, Françoise REYNE

Représentés:

Excuses: Denis GREGOIRE

Absents:

Secrétaire de séance: François PREVOST

Objet: AVENANT NUMERO 1 MARCHE TRAVAUX RESEAUX EAU - DESCENTE DU SERRE - LA POMPE - LES MERRAS - DE 2024 025

Monsieur le Premier Adjoint expose aux membres du conseil municipal les raisons techniques qui obligent à voter un avenant pur la finalisation des travaux sur le réseau d'eau (Descente du Serre, La Pompe et les Méras). Ces travaux ont été approuvés par délibération n° DE-2023-041 du 11 octobre 2023 et l'ordre de service signé le 16 novembre 2023 pour un montant de 419 096,95 € HT.

Il rappelle que la base subventionnable de cette opération est de 526 668,38 € pour les réseaux et 27 272 € pour la pose de vannes de sectorisation.

Des travaux complémentaires doivent être entrepris pour achever ce projet ambitieux dans les meilleures conditions et rendre un meilleur service aux usagers.

Les co-titulaires du marché souhaitent sous-traiter une partie des revêtements de voirie à la société EIFFAGE de Malijai.

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant numéro 1 pour un montant de 90 000,00 € HT

ACCEPTE de sous-traiter une partie du marché en particulier les revêtements de voirie à la société EIFFAGE de Malijai.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget eau et assainissement 2024 de la commune de Lurs,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus.

Pour copie conforme

Objet: DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT 2024 - NUMERO 1 - DE 2024 026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2024 voté le 9 avril 2024,

Vu l'avis du chef de poste de la Trésorerie sur le report des restes à réaliser,

Madame le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur les modifications du budget Principal comme suit :

Section d'investissement dépenses - Nouveaux crédits :

- Compte 2156 Matériel spécifique d'exploitation - opération 102 + 69 021,00 € I.D.
- Compte 131 Subvention d'équipement + 69 021,00 € I.R.

Section d'investissement dépenses - Virements de crédits :

- Compte 2156 Matériel spécifique d'exploitation - opération 102 + 13 925,00 € I.D.
- Compte 203 Révision schéma directeur eau potable - opération 100 - 5 000,00 € I.D.
- Compte 020 Dépenses imprévus d'investissements - 8 925,00 € I.D.

Section d'investissement dépenses - Virements de crédits entre les sections :

- Compte 2156 Matériel spécifique d'exploitation - opération 102 + 7 054,00 € I.D.
- Compte 022 Dépenses imprévus de fonctionnement - 4 251,00 € F.D
- Compte 61523 Entretien, réparation réseaux d'eau - 2 803,00 € F.D.
- Compte 023 - chapitre 042 Virement section investissement + 7 054,00 € F.D
- Compte 021- chapitre 040 Virement section fonctionnement + 7 054,00€ I.R.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS

AUTORISE Madame le maire à inscrire les crédits ci-dessus en section d'investissement.

AUTORISE Madame le maire à effectuer les virements de crédits ci-dessus

AUTORISE Madame le maire à signer tous les actes consécutifs de cette décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Madame le Maire,
Claire BENTOSELA

Le secrétaire,
François PREVOST

